

Règlement « Jeu concours à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2026 »

- Gain : 4 lots de 2 entrées pour le Salon International de l'Agriculture 2026.
- Le gagnant sera tiré au sort parmi les personnes ayant :
 - **Facebook :**
 - ✓ AIMER et SUIVRE la page @Association Charolais Label Rouge
 - ✓ PARTAGER cette publication
 - ✓ IDENTIFIER la personne que vous souhaitez inviter avec vous
 - **Instagram :**
 - ✓ SUIVRE notre page --> @assoclr
 - ✓ LIKER cette publication
 - ✓ IDENTIFIER la personne que vous souhaitez inviter avec vous
- Le gagnant sera contacté par message privé sur le profil tiré au sort le lundi 9 février 2026, et devra nous fournir ses coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, email) par retour de message dans les 24h suivant l'envoi de notre message. Dans le cas contraire, un nouveau gagnant sera tiré au sort pour lequel les mêmes modalités seront appliquées.
- Jeu concours ouvert uniquement aux personnes physiques majeures.
- Jeu sans obligation d'achat.
- Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation.
- Les modalités de remise du lot seront définies avec le gagnant qui pourra soit les recevoir par envoi postal ou bien par remise en main propre auprès d'un Salarié de l'Association Charolais Label Rouge.
- L'organisateur du jeu n'est en aucun cas responsable d'un problème durant votre trajet pour vous rendre sur les lieux ou sur votre retour, aucune modification ne sera faite dans la date, y compris en cas d'annulation de la manifestation ou de modification de la programmation.
- Du seul fait de sa participation au Concours, le participant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation Publi-promotionnelle, sur le site internet et la page Facebook et/ou Instagram de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour cette opération. La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, s'ils sont déclarés gagnants, auprès de la Société organisatrice à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; Page Facebook ; Page Instagram ; livre ; presse écrite ; radio ; télévision ; cinéma ; événements ; etc.) à des fins de promotion de l'opération, dans l'année suivant celle-ci.
Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation. Les

participants reconnaissent que l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de l'opération. De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement. Les Participants reconnaissent et acceptent les caractéristiques du site Facebook qui permet et autorise dans certaines circonstances la diffusion du contenu mis en ligne par les participants, et des informations personnelles les concernant. La Société Organisatrice ne saurait être responsable à ce titre de quelque manière que ce soit.

- Valeur totale du lot de 2 entrées : 34€ (soit 136€ pour les 4 lots).
- Jeu sur Facebook et Instagram, 2 tirages au sort par plateforme le lundi 9 février 2026.